



Monsieur Sébastien Mabilie
Monsieur François de Cambiaire
Avocats au Barreau de Paris
Cabinet SEATTLE AVOCATS
1, rue Ambroise Thomas
75009 PARIS

Paris, le 28 juin 2021

Courrier recommandé avec réception n° 2C 117 567 0801 0

Objet : Webinaire Envol Vert du 22 juin 2021

Maîtres,

Nous avons eu connaissance de vos interventions dans le cadre d'un Webinaire organisé le 22 juin dernier par l'association ENVOL VERT, sur la prétendue « *responsabilité de Casino dans la déforestation amazonienne* ».

Nous avons eu la surprise de constater, qu'en plus de l'accusation de participer à la déforestation de l'Amazonie que vous portez à l'encontre du Groupe Casino depuis des mois et que nous récusons fermement, vous colportez dorénavant des accusations complémentaires tout aussi infondées, inacceptables et gravissimes.

Il ressort en effet des termes de votre présentation que vous imputez au Groupe Casino d'être lié, via ses fournisseurs directs ou indirects au « *trafic international de drogues* » :

CASINO GUICHARD-PERRACHON

1 Cours Antoine Guichard
CS 50306
42008 Saint-Etienne cedex 1
Tél : +33 (0)4 77 45 31 31
Fax : +33 (0)4 77 45 38 38
Société Anonyme
Au capital de 165 892 131,90 €
554 501 171 R.C.S Saint-Etienne

www.groupe-casino.fr



Une action fondée sur les atteintes à l'environnement et aux droits humains par le Groupe Casino



Au Brésil

- En 2020, plus de 11 000 km² de forêt détruites sur les territoires de l'Amazonie légale (Source: INPE)
 - La production et l'élevage de bœuf constituent la première cause de déforestation.
 - Le Groupe Casino est leader de la distribution de viande au Brésil par sa filiale « Grupo Pão de Açúcar – GPA »
 - GPA représente 15 % de la part du marché brésilien
 - 47 % du chiffre d'affaires mondial du groupe Casino
 - Les principales chaînes d'abattoirs brésiliennes liées au Groupe GPA (JBS, Marfrig, Minerva et Bertin) s'approvisionnent dans des fermes d'élevage bovin dites « Indirectes », sans aucune traçabilité.
 - Filiales liées au blanchiment de bétail et à la déforestation illégale
- (Sources: Rapports Envol Vert ; Amnesty International ; CCCA et Reporter Brasil)

En Colombie

- Entre 1990 et 2015, 6 millions d'hectares de l'Amazonie ont été détruits.
 - Entre 2016 et 2014, 70% de la déforestation est originaire des pâturages et de l'élevage extensif du bétail. Le Groupe Casino est leader de la distribution de viande en Colombie par sa filiale « Grupo Éxito », qui représente 42% du marché colombien
 - Fournisseurs directs (Carnatura) et indirects de viande du Groupe Éxito sont liés à la déforestation illégale des Parcs Nationaux (Chiribiquete National Park et La Macarena National Park) et au trafic international de drogues.
- (Sources: Rapports Envol Vert et EIA – Environmental Investigation)



SEATTLE
ENVIRONMENTAL INVESTIGATION ASSOCIATION

« Fournisseur directs (Carnatura) et indirects de viande du Groupe Exito sont liés à la déforestation illégale des parcs nationaux (Chiribiquete National Park et la Macarena National Park) et au trafic international de drogues » (annexe 1 au Webinaire du 22 juin 2021).

Ces propos, diffamatoires, sont dénués de la moindre base factuelle.

Vous vous prévaluez, pour étayer ce propos d'une rare gravité, des « *rapports ENVOL VERT et EIA* ». A notre connaissance, il n'existe aucun rapport rédigé par ENVOL VERT vous permettant d'écrire comme vous le faites qu'il existerait le moindre lien entre le Groupe Casino et le trafic de drogue.

En ce qui concerne le « *rapport EIA* » auquel vous faites référence, il est à ce point truffé d'erreurs et d'inexactitudes qui découlent de sa méthodologie approximative (à titre d'exemple non exhaustif, il a été établi que les lots de viande mentionnés dans ce rapport ne proviennent pas de zones protégées et que le soi-disant fournisseur interrogé par cette association américaine a reconnu n'avoir jamais livré de viande à Éxito, ce qui invalide ce document dans sa totalité) que la moindre des choses aurait été, surtout pour des avocats, de le manipuler avec la plus grande prudence.

De toute évidence, vous faites ici prévaloir les buts idéologiques que vous poursuivez sur la déontologie la plus élémentaire.



Aussi, vous voudrez bien considérer le présent courrier que nous adressons également à votre bâtonnier comme valant mise en demeure d'avoir à :

- retirer tout accès, notamment via les réseaux sociaux, à cette annexe de votre présentation, sauf à en expurger le contenu de cette mention diffamatoire,
- cesser à l'avenir toute publication de ce type de propos, faute de quoi nous serons contraints de les poursuivre en justice.

Nous vous prions de croire, Maîtres, à l'assurance de notre parfaite considération.

Jean-Yves Haagen
Directeur Juridique Groupe